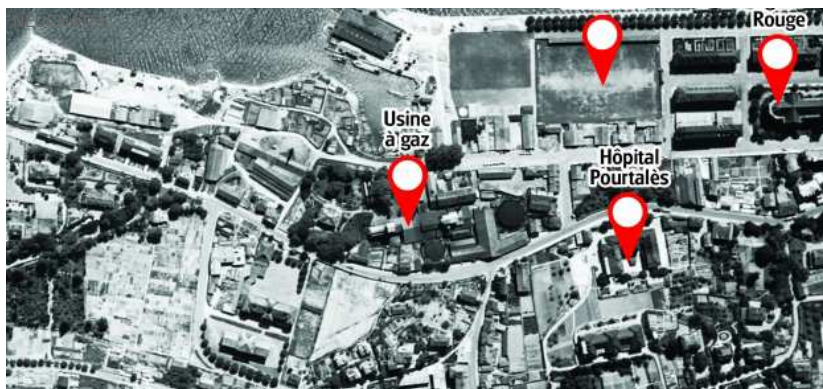


Régions > Neuchâtel et Littoral

**15.01.2015, 00:01 - Neuchâtel et Littoral**

Actualisé le 15.01.15, 01:17

## Restes de l'usine à gaz à dépolluer



Sur cette image aérienne datée de 1946, on découvre l'emplacement de l'ancienne usine à gaz de Neuchâtel. A remarquer que le bas de la rue de Gibraltar, qui aujourd'hui sépare le complexe du CPLN du bâtiment de "L'Express", n'existait pas encore. SWISSTOPO

### Le chantier d'agrandissement du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois reprendra lundi avec de profondes mesures d'assainissement.

La nouvelle n'est pas une surprise: les analyses de terrain effectuées sur le chantier d'agrandissement et de rénovation du Centre professionnel du Littoral neuchâtelois (CPLN), à Neuchâtel, révèlent la présence de restes d'hydrocarbures, de goudron et de scories. Déjà lors de l'établissement du permis de construire, le maître de l'ouvrage (l'Etat de Neuchâtel) avait été prévenu de cette éventualité. Presque normal, puisque cette parcelle accueillait l'ancienne usine à gaz de Neuchâtel. Celle-ci a produit du gaz, puis de l'électricité entre 1859 et 1967 (lire ci-contre). La priorité des priorités est désormais de mener à bien les travaux de dépollution.

#### Echanges de terre

Les sondages menés sur site en novembre dernier par le bureau Acta Conseil, à Yverdon-les-Bains, ont donc certifié la présence d'une terre polluée, a confirmé hier soir le Département de l'éducation et de la famille. Le DEF s'empresse de préciser qu'il n'existe en l'état aucun danger pour la population, ni pour les étudiants, ni pour le corps enseignant qui fréquentent quotidiennement l'établissement. Le personnel de chantier devra par contre prendre quelques précautions.

Dès lundi, les travaux - suspendus durant les fêtes de fin d'année - reprendront et l'entreprise Von Arx sera à pied d'oeuvre. "Nous allons évacuer le matériel pollué dans une décharge bioactive, à Tavannes", explique Raoul Bovay. Le technicien de Von Arx sur le chantier du CPLN précise qu'il "s'agira de creuser à deux ou trois mètres de profondeur pour retrouver les anciennes fondations de l'usine à gaz, ainsi que celles du CPLN pour les démolir." Ces travaux devraient durer entre deux ou trois semaines, "en fonction des vestiges que nous découvrirons". A ce stade, les travaux d'excavation s'étaient limités à détruire l'imposant radier sur lequel reposait la halle détruite. Le matériel évacué sera ensuite remplacé par de la terre saine.

#### Vaste zone concernée

Ces travaux de dépollution n'étaient pas compris dans le crédit d'engagement de 34,1 millions. Ce qui fait dire à la conseillère d'Etat Monika Maire-Hefti que "les éventuelles conséquences financières des travaux d'évacuation doivent encore être précisées durant les prochains mois". Chef du domaine stratégie et projets, au Service cantonal des bâtiments, Jean-Michel Deicher indique que du charbon et du coke, notamment, étaient brûlés pour produire de l'énergie. Les cendres, ou scories, et les restes de fonds de cuves ont peu à peu pollué le sous-sol. Puis, "au fil des ans, les technologies ont évolué. Des cuves et des fours ont été changés". Ce sont ces restes (ou "lentilles", selon la terminologie consacrée) qu'on a retrouvés sous la halle, soit une surface de 1600 m2. Et ailleurs, si les sondages étaient étendus. "La majeure partie de la pollution avait été enlevée lorsqu'a débuté, en 1970, la construction du CPLN. Mais cela s'est fait selon la sensibilité de l'époque", note Jean-Michel Deicher. Il est à peu près certain pour le chef de projet qu'on retrouverait ce type de pollution sous les autres bâtiments du centre, selon qu'il s'agissait de lieux de stockage ou de production.

Le spécialiste précise que tous les immeubles du CPLN ne reposent pas sur un terrain souillé. "Ceux situés tout à l'est ne sont pas concernés." A l'opposé, le terrain du bâtiment E, tout comme celui de "L'Express", sont par contre certainement concernés.

"Mais c'est moins pollué qu'un bout d'enrobé de route, par exemple", relativise Jean-Michel Deicher.

### USINE A GAZ ETATISEE

L'usine à gaz de la Maladière fut mise en service en 1859. Pour cela, la Municipalité de Neuchâtel accorda une concession pour 30 ans à l'exploitant, un industriel de Strasbourg. Rapidement, il a fallu agrandir l'installation. Le premier agrandissement prit fin en 1885. Quatre ans plus tard, la Municipalité fit l'acquisition de l'usine à gaz et des canalisations. Ce n'est qu'en 1909, soit 50 ans après sa mise en service que le Conseil général décida de l'exploiter en régie directe. Entre-temps, un deuxième agrandissement des installations fut opéré. Les premières

difficultés naquirent en 1914, avec la guerre (limitation de la consommation du gaz et éclairage public réduit de moitié). Il fallut même recourir à la distillation de bois, de tourbe et de lignite, peut-on lire dans les archives de "L'Express". Puis, au fil des ans, le réseau a été étendu: Chaumont (avec les travaux du funiculaire), Auvernier, La Coudre (en 1926), Hauterive, Colombier (1928). Les premiers fours furent construits en 1937. Sans cesse l'installation fut modernisée, jusqu'à sa fermeture, en 1967.

*Par SANTI TEROL*